



05.05.2014 – 12:43 Uhr

Les conseils de sécurité du CIPI pour des grillades sans danger

Bern (ots) -

Les températures grimpent progressivement et le printemps se fait sentir, annonçant l'ouverture très prochaine de la saison des grillades. Mais chaque année, les barbecues provoquent de nombreux accidents, causés par le non-respect des règles de sécurité. Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) diffuse des conseils pour une saison des grillades sans accidents.

La plupart des accidents qui surviennent lors de grillades sont dus à un comportement imprudent et à la négligence. En effet, l'utilisation d'essence ou d'alcool à brûler pour allumer le charbon de bois demeure une pratique répandue. Or, l'évaporation de ces combustibles produit un mélange gaz-air dangereux qui peut s'enflammer de manière explosive, provoquant de graves blessures et des incendies. En ce qui concerne les grils à gaz, ce sont les raccords et conduites non étanches qui sont le plus souvent à l'origine d'accidents. Les amateurs de grillades ont donc tout intérêt à suivre les conseils de sécurité suivants :

Mesures de précaution pour les grils à charbon de bois

- Vérifiez la stabilité de votre gril.
- Faites vos grillades toujours en plein air.
- N'utilisez que des allumeurs vendus dans le commerce spécialisé.
- Ne versez jamais de produits volatils comme l'alcool à brûler ou l'essence.
- Surveillez les enfants à proximité du gril.
- Laissez refroidir les cendres pendant 48 heures au moins ou bien arrosez-les avant de les placer dans un récipient résistant au feu.

Mesures de précaution pour les grils à gaz

- Vérifiez la stabilité de votre gril.
- Faites vos grillades toujours en plein air.
- Contrôlez régulièrement l'étanchéité des conduites de gaz en les badigeonnant avec de l'eau savonneuse (l'apparition de bulles signale les parties non étanches).
- En cas d'odeur de gaz, fermez immédiatement le robinet.
- Ne fumez jamais à proximité du gril.
- Surveillez les enfants à proximité du gril.

Contact:

Contact presse :

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100755428> abgerufen werden.